

Or, s'il était possible de modifier le *hansard* de la sorte, il ne serait plus d'aucune utilité. Quelles que soient les différences d'opinion sur la mesure d'autorité officielle que l'on peut attribuer à ce compte rendu, il n'en reste pas moins qu'on le considère comme le texte officiel des *Débats*, et le seul que nous possédions. Le texte doit donc garder sa forme exacte si l'on veut se tenir au courant de ce qui s'est passé.

Il ne faut pas oublier qu'en raison de leur diverses tâches, bien des députés peuvent être absents un jour ou l'autre. Il n'y a pas que les membres du cabinet qui ont de légitimes raisons de s'absenter de la Chambre à maintes reprises. Ainsi que le savent tous les députés, bon nombre de comités siègent en même temps que la Chambre et des députés se trouvent en dehors de la Chambre. Si le compte rendu n'est pas conforme au sens et à l'objet même du débat, les représentants qui vaquent à leurs occupations légitimes en tant que députés n'ont plus la possibilité de savoir ce qui s'est passé ici en leur absence.

Il est extrêmement important de protéger la forme intégrale des débats, et je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que la chose ne devrait pas en rester là. Qu'il me soit permis de faire remarquer qu'en raison des circonstances il conviendrait que le comité permanent des débats enquête sur la façon dont on a procédé, et sur ce qui s'est effectivement passé en l'occurrence. L'Orateur pourrait peut-être nous dire si l'éditeur du *hansard* avait déjà refusé de faire les changements lorsque le ministre de l'Agriculture le lui a demandé. Dans le cas de l'affirmative, il est important que nous le sachions, car, en l'occurrence, il ne s'agissait pas d'une légère retouche, mais bien d'une modification que l'éditeur du *hansard* aurait déjà refusé de faire lorsque le ministre de l'Agriculture le lui avait demandé.

**M. l'Orateur:** Voici, à propos de la question posée par le chef de l'opposition. Dans l'esprit de l'entretien que j'ai eu avec l'éditeur des *Débats* depuis la dernière séance, il a refusé de changer les mots, et c'est pourquoi il m'a saisi de l'affaire. C'est ce qui explique que le ministre de l'Agriculture soit venu me voir à mon bureau. Je me suis mis à nouveau en rapport avec l'éditeur des *Débats* ce matin et lui ai demandé si la modification lui avait paru si importante parce qu'elle touchait à des chiffres et que la Chambre était alors formée en comité des subsides. Il m'a répondu que la modification ne lui semblait pas tellement grave mais qu'à la suite de la conversation que nous avions eue depuis la

dernière séance, la nature de la modification lui a fait penser qu'il devait m'en parler.

Comme je l'ai dit déjà aux honorables députés, je n'aurais abordé ce problème d'aucune façon, si je n'eusse pensé qu'il s'agissait tout simplement d'une modification indispensable d'importance secondaire. La Chambre siégeant en comité, l'exactitude des chiffres cités faisait l'objet d'un examen et, je le répète, j'ai eu l'impression, vu les circonstances, que les institutions pouvaient se sentir accusées de ce dont il avait été question en cette enceinte.

Le chef de l'opposition me permettra de lui dire, ainsi qu'à tous les députés, que les éditeurs des *Débats* ne sont pas responsables de ce qui s'est produit. Au contraire, je rends hommage à leur intégrité, à leur indépendance, à leur conscience et à leur impartialité. Je dirai plus: si quelqu'un est responsable, ce n'est pas le ministre de l'Agriculture, mais l'Orateur de la Chambre des communes.

**Des voix:** Non!

**M. l'Orateur:** Si, si!

**M. Knowles:** Sous pression!

**M. l'Orateur:** Pression, si l'on veut, mais il faut savoir ce que l'on entend par ce mot. Le ministre de l'Agriculture n'a pas insisté pour que je le fasse...

**Une voix:** Oh, non?

**M. l'Orateur:** ...mais les circonstances étaient cependant telles que je l'ai dit il y a un instant. Entre cinq heures et six heures, les honorables députés le savent, j'ai reçu la visite de deux parlementaires de la Nouvelle-Zélande, alors que plusieurs membres de la Chambre étaient aussi à mon bureau. Ils étaient sur le point de nous quitter lorsque le ministre est arrivé. J'ai pensé, réellement, qu'il venait faire la connaissance des deux parlementaires en question, et je l'ai présenté avec plaisir. Au cours de la conversation cependant, à peine quelques minutes avant six heures, j'ai eu l'impression que l'éditeur des *Débats* poussait peut-être le zèle trop loin et s'opposait à la modification que le ministre voulait apporter à certains chiffres par souci d'exactitude.

Je prends sur moi ce que s'est passé, et je suis prêt à en répondre à la Chambre. Ayant examiné de nouveau la question en fin de semaine, je me suis rendu compte que, si j'avais eu quelques heures pour peser les choses, j'aurais adopté une autre attitude. J'ai commis une erreur et j'en fais mes excuses à la Chambre. Afin de rectifier les choses, je propose que les mots en question soient rétablis dans le compte rendu, tout comme si rien n'était arrivé, et je me soumets volontiers à la décision de la Chambre.